

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## Plan de zonage

ARRET PROJET

Document arrêté par Délibération du Conseil Municipal  
en date du :

VERDI | Pièce numéro : 3.1 | Echelle : 1/2 500ème

## Liste des emplacements réservés

Numéro	Beneficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Élargissement chemin du Stratégique	2818
3	Commune	Accès	315
2	Commune	Extension cimetière	3317
5	Commune	Monument AFN	183
4	Commune	Accès	344
6	Commune	Parking mini-golf	855
7	Commune	Création d'un cheminement doux	108

Cadastre

Limite communale

Parcelle

Bâti

- Prescriptions**
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R.151-41 3\*)
  - Aléa éboulement et dolines : limites de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques,d'intérêt général (R.151-32 et R.151-34)
  - Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L.151-23)
  - Espace boisé classé (L.113-1)
  - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique,architectural (L.151-19)
  - Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)
  - Aléa retrait gleyflement des argiles : limites de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques,d'intérêt général (R.151-32 et R.151-34)
  - Emplacement réservé (L.151-41)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-41)
- Informations**
- Perimètre de réciprocité agricole : limites de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques,d'intérêt général (R.151-32 et R.151-34)
  - SUP transport de matières dangereuses : limites de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques,d'intérêt général (R.151-32 et R.151-34)
  - PPRI de la Bourbouze : limites de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques,d'intérêt général (R.151-32 et R.151-34)

- Zones du document d'urbanisme**
- UA : zone urbaine correspondant au centre-ancien de Chèvremont
  - UB : zone urbaine correspondant à l'extension du centre-ancien et aux constructions les plus récentes
  - UL : zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif
  - UE : zone dédiée aux activités économiques
  - 1AU : zone à urbaniser à court et moyen terme
  - N : zone naturelle
  - Ne : zone naturelle de forte valeur écologique
  - NL : zone dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectif liés aux sports et aux loisirs
  - Nx : zone dédiée au dépôt d'hydrocarbures
  - Nm : zone correspondant au fort de Chèvremont
  - A : zone agricole
  - Ae : zone agricole d'enjeux écologique

